

En Corse, les effectifs du 4^{ème} trimestre 2021 progressent malgré un contexte sanitaire dégradé

Le 4^{ème} trimestre 2021 est marqué par une reprise active du virus Covid-19. La situation sanitaire de nouveau dégradée contraint les établissements accueillants du public au maintien du pass sanitaire et au recours à des jauges de fréquentation pour limiter leur accès. Les mesures restrictives restent cependant allégées comparées à celles mises en place lors des précédentes vagues épidémiques. Seules les discothèques sont contraintes de fermer leurs portes dès le 6 décembre.

Malgré le contexte, les effectifs salariés restent dynamiques au 4^{ème} trimestre et progressent de +4,6% par rapport à fin 2019.

Les effectifs intérimaires évoluent de +22,6% comparés à fin 2019, soit 16,3 points de plus par rapport à la tendance nationale.


Le salaire moyen par tête (SMPT) en Corse est de 2 346 €. Il augmente légèrement (+0,2%) par rapport au trimestre précédent, et présente un écart de +91 € avec celui relevé fin 2019.

Au 4^{ème} trimestre 2021, la masse salariale soumise à cotisations sociales poursuit sa croissance : +2,6%, après +10,8% au trimestre précédent, marqué par une forte baisse du recours au chômage partiel. Elle dépasse son niveau d'avant crise (+8,4%).

Croissance des effectifs malgré la reprise épidémique...

Contrairement au trimestre précédent, le contexte sanitaire se dégrade en fin d'année 2021. Cependant, les mesures appliquées pour contenir la circulation du virus permettent le maintien de l'ensemble des activités, à l'exception des discothèques. Les effectifs totaux relevés en fin de trimestre atteignent et pour certains dépassent leur niveau relevé avant la crise. Le recours au chômage partiel continue de baisser, entraînant une hausse de la masse salariale (+2,6%) mais dans une moindre mesure, comparée au 3^{ème} trimestre (+10,8%). Si le SMPT progresse de +4,0% par rapport à fin 2019, son évolution trimestrielle est similaire à celle relevée au niveau national (+0,2%).

CARTE 1

Evolution par rapport à 2019T4 des effectifs salariés 

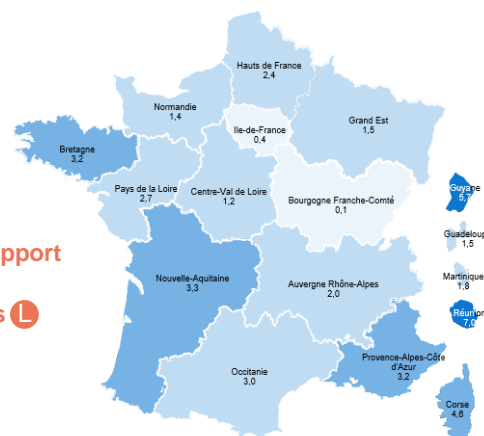



TABLEAU 1
Evolution de l'emploi salariés et de la masse salariale ^(a) 

	Niveau	Evolution trimestrielle en %					Evolution par rapport au	Evolution par rapport au	
		2021 T4	2020 T4	2021 T1	2021 T2	2021 T3	2021 T4	2020 T4	2019 T4
Région	Effectifs salariés fin de trimestre	86 872	3,0%	0,8%	0,2%	1,3%	1,8%	4,2%	4,6%
	Effectifs salariés moyens	86 527	5,4%	0,6%	-2,4%	3,8%	2,4%	4,4%	4,2%
	Masse salariale (en Md€)	6,09	-2,4%	0,9%	2,4%	10,8%	2,6%	17,4%	8,4%
	SMPT mensuel (en €)	2 346	-7,3%	0,3%	4,9%	6,7%	0,2%	12,5%	4,0%
France	Effectifs salariés fin de trimestre	18 964 984	-0,6%	0,9%	1,6%	0,6%	0,6%	3,7%	1,9%
	Masse salariale (en Md€)	157,93	-1,2%	1,8%	2,3%	3,8%	1,1%	9,3%	5,2%
	SMPT mensuel (en €)	2 785	-1,6%	1,8%	1,1%	2,8%	0,2%	5,9%	3,5%

(a) Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents

Source : Urssaf

(b) Y compris prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée par la loi du 21 décembre 2018 portant sur les mesures d'urgence économiques
Série labellisée par l'Autorité de la statistique publique (cf. sources et méthodologie)



TABLEAU 2

Evolution de l'emploi salarié et de la masse salariale par secteur d'activité (a)

Secteurs d'activité (NACE 17)	Effectifs salariés			Masse salariale			SMPT
	Niveau	Evol. an. Corse	Evol. an. France	Niveau	Evol. an. Corse	Evol. an. France	Niveau (euros)
Industrie	6 691	3,0%	0,6%	53 282 224	10,7%	3,2%	2 663
Industrie agro-alimentaire	2 660	6,4%	3,9%	17 387 060	24,3%	7,6%	2 187
Equipements électriq., électroniq., informatiq.	158	3,9%	-0,1%	1 143 561	12,3%	3,5%	2 382
Fabrication de matériels de transport	173	-20,3%	-2,5%	1 823 482	-13,5%	-1,1%	3 454
Autres produits industriels	1 759	5,6%	0,2%	12 805 064	13,6%	3,3%	2 442
Industries extractives, énergie, eau	1 941	-1,1%	1,0%	20 123 057	1,9%	2,5%	3 465
Construction	12 427	2,6%	2,5%	82 284 335	6,1%	4,6%	2 211
Tertiaire hors intérim	67 180	4,5%	4,1%	470 278 192	20,6%	11,4%	2 342
Commerce - réparation d'automobiles et moto	19 100	4,2%	3,0%	126 962 767	15,0%	9,5%	2 231
Transport	7 164	-0,6%	1,2%	59 786 825	7,6%	6,3%	2 781
Hébergement et restauration	13 210	11,3%	15,1%	83 355 759	91,0%	85,5%	2 125
Information et communication	1 534	1,9%	4,5%	15 426 533	10,0%	9,3%	3 313
Activités financières et d'assurance	2 130	2,2%	1,2%	20 781 207	2,1%	5,2%	3 264
Activités immobilières	1 408	0,8%	-1,4%	10 324 791	16,4%	6,1%	2 453
Activités scienti. et techniques - services admin.	8 916	2,0%	4,1%	59 057 023	12,4%	8,8%	2 201
Admin., éducation, santé et action sociale	10 183	3,4%	2,2%	71 115 566	6,9%	6,1%	2 340
Autres activités de services	3 535	7,1%	8,8%	23 467 721	29,7%	24,4%	2 198
Intérim	575	14,5%	12,5%	3 050 732	6,7%	12,3%	1 930
TOTAL	86 873	4,2%	3,7%	608 895 483	17,4%	9,3%	2 346
TOTAL hors intérim	86 298	4,1%	3,3%	605 844 751	17,5%	9,2%	2 348

Source : Urssaf

La masse salariale poursuit sa croissance

La masse salariale, soumise à cotisations sociales, versées par les entreprises poursuit sa croissance : +17,4%. Par rapport au 4^{ème} trimestre 2019, elle progresse de +8,4% (+5,2% pour le national). Le recours au chômage partiel a baissé avec le maintien des activités, exception faite des discothèques, fermées dès le 6 décembre 2021. Par rapport au 4^{ème} trimestre 2019, la hausse des effectifs salariés mesurés en fin de mois de décembre (+4,6%), entraîne une évolution de +4,0% du SMPT, qui s'élève désormais à 2 346 €. Son montant reste variable selon le secteur d'appartenance avec 2 663 € pour l'industrie et 2 125 € pour l'hébergement et restauration.

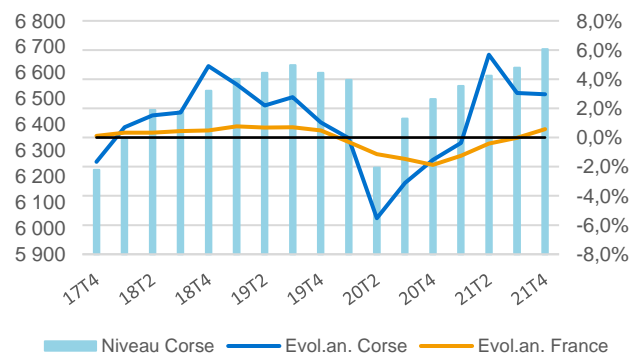
Les effectifs dans l'industrie toujours en hausse ...

Au 4^{ème} trimestre 2021, les effectifs du secteur atteignent le point le plus haut recensé de ces 4 dernières années, avec près de 6 700 postes. Comparé à fin 2019, l'industrie ne suit pas la tendance nationale (-1,3%) : ses effectifs progressent de +1,4% (+92 postes). Cette croissance s'explique par le dynamisme du secteur en Haute-Corse (+3,7%), avec le gain de 118 postes supplémentaires. Cependant, selon le type d'activité (NACE 17) les évolutions varient. Ainsi, par rapport à la situation d'avant-crise, les industries extractives, énergies et eau et la fabrication de matériels de transports accusent un recul respectif de leurs effectifs de -1,8% et -31,9%, correspondant à la perte de 36 et 81 postes. A contrario, les industries d'équipements électriques, électroniques, informatiques et les autres produits industriels affichent les plus fortes croissances par rapport à fin 2019, avec respectivement +3,3% et +7,6%. Elles ne suivent pas la tendance à la baisse enregistrée au niveau national (-2,9% et -2,1%). Près de 40%

des effectifs du secteur sont concentrés dans l'industrie agro-alimentaire (+3,1%). Si annuellement la masse salariale évolue fortement (+17,4%), en raison d'un recours moins important au chômage partiel sur la période observée, par rapport à la mesure prise en fin d'année 2019, sa progression est de +8,4%.

GRAPHIQUE 1

Industrie



Source : Urssaf

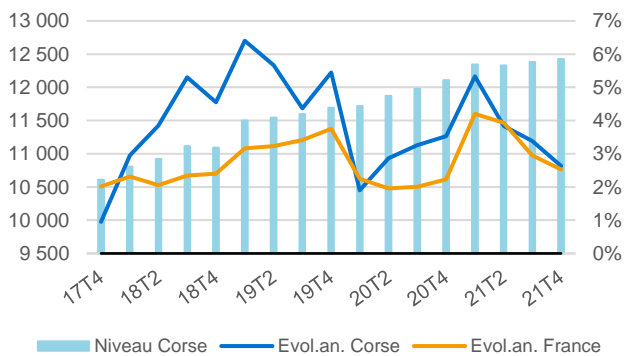


... et conservent leur dynamisme dans la construction...

Les effectifs du secteur de la construction atteignent ce trimestre le nombre le plus élevé (12 427 postes) de ces quatre dernières années. Ce secteur traverse la crise sans encombre avec +6,3%, par rapport au niveau relevé fin 2019. Cependant, un ralentissement de la croissance est constaté ce trimestre, même si la tendance reste supérieure à celle du national. Les effectifs du secteur de la construction sont concentrés à hauteur de 51,0% en Corse-du-Sud, où leur nombre évolue de +6,9%. La progression est également importante en Haute-Corse (+5,5%). La masse salariale évolue de +14% en Corse-du-Sud et +10% en Haute-Corse, par rapport à fin 2019.

GRAPHIQUE 2

Construction



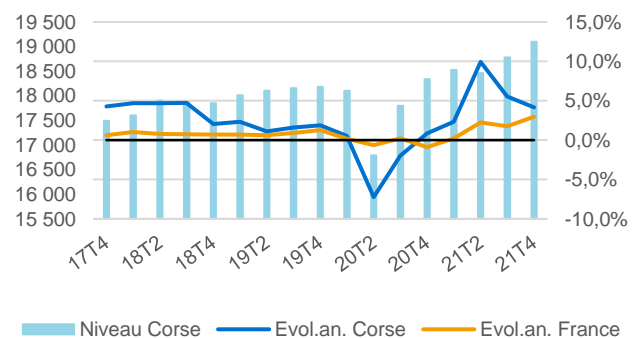
Source : Urssaf

Les effectifs du commerce poursuivent leur croissance...

Au 4^{ème} trimestre 2021, les effectifs du secteur du commerce dépassent le niveau mesuré en fin d'année 2019, avec +5,1%. 51% des effectifs sont recensés en Haute-Corse où ils progressent de +7,2%, avec 513 postes supplémentaires. En Corse-du-Sud, la croissance est plus marquée (+9,2%), avec 406 postes supplémentaires. Comparé au trimestre précédent, le secteur du commerce affiche une croissance de +1,7% de ses effectifs, qui atteignent le point le plus haut de ces 4 dernières années, avec 19 100 postes recensés à fin décembre 2021. L'absence de confinement au cours de la période observée a permis au secteur de poursuivre sa dynamique.

GRAPHIQUE 4

Commerce



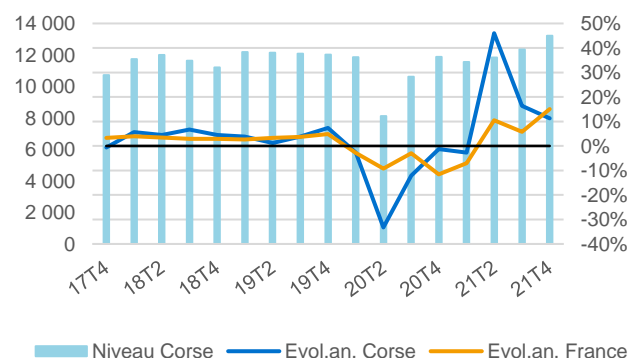
Source : Urssaf

... le secteur des HCR reste dynamique malgré le contexte

Le rebond épidémique entraîne le retour des jauges dans les établissements accueillants du public, pour en limiter leur accès. Cependant, les mesures préventives restent moins strictes à celles précédemment mises en place pour enrayer la circulation du virus. L'ensemble des établissements du secteur est autorisé à poursuivre ses activités à l'exception des discothèques, contraintes de fermer leurs portes à compter du 6 décembre. Malgré une situation sanitaire de nouveau dégradée, les effectifs du secteur HCR poursuivent leur croissance par rapport à fin 2019 (+9,8% soit 8,1 points de plus comparés au national), avec 1 183 postes supplémentaires. Plus de 58% des effectifs sont recensés en Corse-du-Sud. Ils évoluent de près de +11% avec 747 postes supplémentaires par rapport à fin 2019.

GRAPHIQUE 3

Hôtels, Cafés et Restauration



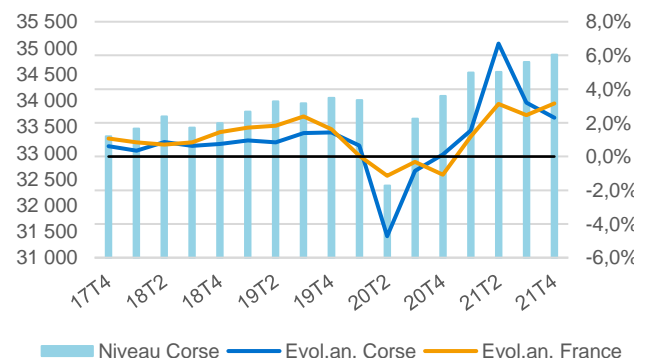
Source : Urssaf

... la tendance à la hausse se prolonge pour les services

Les effectifs dans les services augmentent pour atteindre le point le plus haut depuis fin 2017, avec 34 870 postes recensés ce trimestre. En annuel, leur progression de +2,3% est inférieure à celle relevée au niveau national (+3,2%). L'administration, éducation, santé et action sociale pèse pour 29,2% des effectifs du secteur, en raison des postes créés dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Par rapport à la situation d'avant-crise, ils évoluent de +6%, tout comme les activités d'information et communication. Les effectifs dans les activités immobilières suivent la tendance nationale (-3,6%) avec -1,3%. Contrairement aux activités financières et d'assurance, en progression de +2,3% et aux transports, dont les effectifs diminuent de 1,4%, alors que leur tendance nationale est respectivement de -0,2% et +0,1%.

GRAPHIQUE 5

Services



Source : Urssaf



Croissance importante des effectifs en intérim

Au quatrième trimestre 2021, les effectifs intérimaires progressent de +22,6% par rapport à la situation mesurée en fin d'année 2019, soit 16,3 points de plus à la croissance relevée au niveau national. La Corse compte désormais 575 postes en intérim, son nombre progresse de 17,0% par rapport au trimestre précédent, avec le gain de 84 postes. Au quatrième trimestre 2021, le recours à du personnel en intérim atteint un point le plus élevé de ces quatre dernières années.

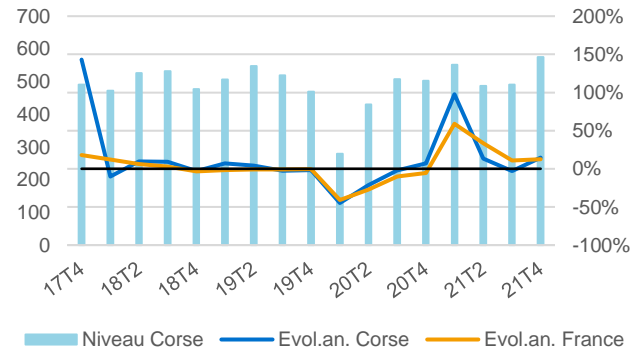
Cette situation s'explique en partie par la nécessité de remplacer du personnel en arrêt maladie mais également pour répondre à un besoin de recrutements par les laboratoires pour faire face à l'augmentation du nombre de dépistages du virus.

Les mesures mises en place pour contenir le nouveau rebond épidémique, étant moins restrictives aux précédentes, ne découragent pas les entreprises à recruter.

En Corse, la masse salariale pour l'intérim est supérieure en Haute-Corse de 8,4% par rapport à la Corse-du-Sud.

GRAPHIQUE 6

Intérim



Source : Urssaf

Au 4^{ème} trimestre 2021, les effectifs dépassent leur niveau d'avant-crise

Les effectifs restent dynamiques malgré le rebond épidémique

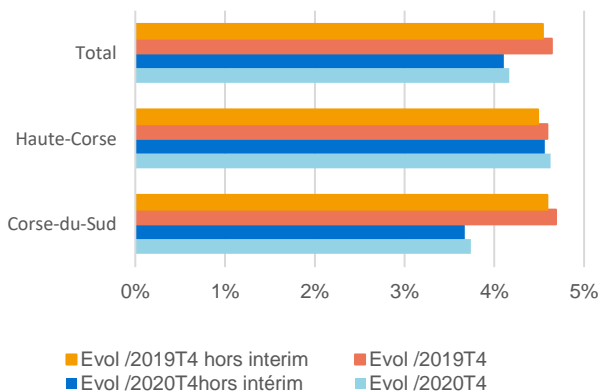
Les effectifs mesurés à fin décembre en Corse augmentent malgré un contexte sanitaire dégradé, suite à la reprise active du virus. Les mesures restrictives moins strictes autorisent la poursuite des activités à l'exception des discothèques obligées de fermer début décembre. L'ensemble des territoires corses bénéficie de cette croissance. Par rapport à fin 2019, les deux territoires corses enregistrent une croissance de leurs effectifs, intérim inclus, de +4%. La Corse dans son ensemble se distingue de la tendance annuelle nationale (+3,7%), avec une hausse du nombre de ses effectifs totaux de +4,2%. La tendance se confirme par rapport à la situation d'avant crise : +4,6% contre +1,9% pour le national.

La masse salariale soumise à cotisations sociales progressent de façon importante en annuel pour l'ensemble des départements de Corse (+17,4% contre +9,3% pour le national). Elle améliore également son niveau d'avant crise (+8,4% contre +5,2% pour le national). Cette croissance profite aussi bien à la Haute-Corse (+8,2%) qu'à la Corse-du-Sud (+8,6%).

Au quatrième trimestre 2021, le recours au chômage partiel est en nette diminution avec des mesures restrictives autorisant le maintien des activités des établissements recevant du public : le pass sanitaire et les jauges conditionnant leur accès. Les secteurs, jusqu'alors particulièrement impactés par la crise sanitaire, enregistrent de fortes croissances annuelles en raison de l'absence de période de confinement ce trimestre, contrairement à la dernière période de 2020 partiellement confinée. Ils améliorent par ailleurs leur niveau d'avant-crise.

GRAPHIQUE 7

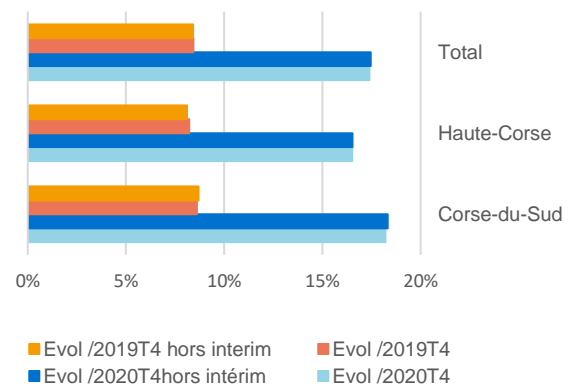
Evolution des effectifs salariés par département



Source : Urssaf

GRAPHIQUE 8

Evolution de la masse salariale par département



Source : Urssaf



ENCADRÉ 1

Evolutions de la masse salariale et du salaire moyen par tête intégrant les primes exceptionnelles de pouvoir d'achat et covid-19

La masse salariale suivie dans cette publication correspond à l'assiette déplaçonnée de cotisations de sécurité sociale (cf sources et méthodologie). Elle n'intègre donc pas, par définition, les éléments de rémunération non soumis à cotisations sociales tels que la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée le 24 décembre 2018 dans le cadre des mesures d'urgence économiques et sociales et reconduite sous certaines conditions à partir du 28 décembre 2019, ainsi que la prime covid-19 instaurée dans le cadre de la crise sanitaire.

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat est totalement exonérée de prélèvements sociaux et d'impôts dans la limite de 1 000 € pour les salariés dont la rémunération est inférieure à 3 fois la valeur du Smic. La prime instituée en décembre 2018 pouvait être versée jusqu'au 31 mars 2019. Le dispositif qui a été reconduit en décembre 2019 prévoyait un versement jusqu'au 30 juin 2020 mais était réservée aux entreprises ayant conclu un accord d'intéressement. Toutefois, dans le cadre de la crise du Covid-19, l'ordonnance du 1er avril 2020 a prolongé le versement de la prime jusqu'au 31 août 2020 et supprimé la condition relative à l'accord d'intéressement. Le plafond est néanmoins doublé (2 000 euros) en cas de mise en œuvre d'un tel accord. La loi de finances rectificative du 30 juillet 2020 a de nouveau

prolongé la date limite de versement, au 31 décembre 2020. La prime a été reconduite en 2021 à partir de juin.

La prime Covid-19, d'un montant compris entre 500 et 1500 euros, s'adressait aux salariés particulièrement impliqués dans la lutte contre l'épidémie de la Covid-19, notamment les personnels soignants. D'un montant compris entre 500 et 1500 euros, elle pouvait être versée entre mai 2020 et avril 2021.

Au quatrième trimestre 2021, prime comprise, la masse salariale s'élève à plus de 617 millions d'euros, ce qui ramène son évolution par rapport à la fin d'année 2019 à +10,0%. Sur un an, la hausse de 17,4% passe à 18,1%, en raison d'un montant plus important versé au cours du quatrième trimestre 2021.

Le salaire moyen par tête (SMPT), prime comprise, augmente de +13,1% en un an et de +4,3% par rapport à la fin d'année 2019, pour atteindre la somme de 2 380 €. Ce dernier présente cependant des disparités en fonction de la nature de l'activité du secteur. Le SMPT dans l'industrie atteint 2 690 €, alors que son montant est de 2 150 € dans le secteur des HCR.

Secteurs d'activité (NACE 17)	Masse salariale avec prime				SMPT			
	Niveau	Evol. an. Corse	Evol. an. France	Evol / 2019T4 Corse	Niveau (en euros)	Evol. an. Corse	Evol. an. France	Evol / 2019T4 Corse
Industrie	53 840 860	11,3%	3,4%	6,5%	2 690	8,0%	3,0%	3,1%
Construction	83 698 347	6,5%	5,2%	14,0%	2 249	3,3%	2,4%	3,0%
Tertiaire hors intérim	477 261 880	21,3%	11,6%	9,7%	2 377	15,8%	8,0%	5,1%
Commerce	129 443 910	16,2%	10,1%	10,3%	2 274	11,2%	7,5%	5,2%
Hébergement et restauration	84 327 679	91,7%	86,2%	17,3%	2 150	72,7%	68,7%	3,6%
Autres activités de services (hors intérim)	263 490 291	10,7%	8,5%	7,3%	2 518	7,8%	5,4%	5,2%
Intérim	3 054 168	6,8%	12,4%	11,5%	1 932	0,5%	0,1%	1,7%
TOTAL	617 855 256	18,1%	9,6%	10,0%	2 380	13,1%	6,2%	4,3%
TOTAL hors intérim	614 801 087	18,1%	9,5%	10,0%	2 383	13,2%	6,4%	4,4%

Source : Urssaf

Déjà
paru

Décembre 2021 - Les effectifs du 3^{ème} trimestre 2021

Janvier 2022 - Les embauches du 4^{ème} trimestre 2021



Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur urssaf.org.

Le champ

Cette publication porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (hors entreprises affiliées à la Mutualité sociale agricole (MSA), hors activités extra-territoriales (UZ), hors salariés des particuliers employeurs) et le secteur public pour ce qui concerne les contrats de droit privé, en France entière hors Mayotte.

Définitions

La définition du champ du secteur privé correspond à celle retenue dans le cadre du partenariat Urssaf Caisse nationale - Insee-Dares qui donne lieu à une publication commune dans la collection « informations rapides » de l'Insee.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus des **déclarations sociales nominatives (DSN)**. Cette dernière fournit chaque mois des données individuelles et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1er janvier 2018. Depuis, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Urssaf sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Urssaf en assure a contrario l'homogénéité.

La masse salariale (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarées au titre de la période d'emploi étudiée. C'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

L'effectif salarié, hors intérimaires, est un effectif en fin de trimestre ; sauf cas particulier, chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Il donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf Caisse nationale et son réseau.

L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi activité.

A partir de la présente publication, **l'effectif moyen trimestriel** est égal à la moyenne des effectifs moyens mensuels, eux-mêmes calculés comme la demi somme des effectifs de fin de mois. Il était auparavant calculé à partir des effectifs de fin de trimestre.


Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir, une grandeur

mensuelle. Les effectifs intérimaires pris en compte pour le calcul du SMPT sont ceux produits par la Dares.

Les évolutions annuelles comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Labellisation

L'estimation précoce de la masse salariale est désormais labellisée par l'Autorité de la statistique publique (ASP). Cette labellisation a été notifiée par un avis de l'ASP du 14 avril 2020 (JORF n°0095 du 18/04/2020). Par cet avis, l'ASP renouvelle pour une durée de cinq ans la labellisation des séries trimestrielles nationales des effectifs salariés et de la masse salariale et les séries mensuelles et trimestrielles nationales des déclarations d'embauche de plus d'un mois.

A cette occasion, **de nouvelles séries sont labellisées** pour cinq ans : l'estimation trimestrielle précoce de la masse salariale au niveau national, les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale au niveau NACE38, ainsi qu'au niveau zone d'emploi et département x NACE17. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme .

Correction des variations saisonnières

Les données sont **corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant** la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Cette désaisonnalisation, qui ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limite notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément. A partir de la publication relative au premier trimestre 2021, la désaisonnalisation est faite sur les séries mensuelles et non plus trimestrielles.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.

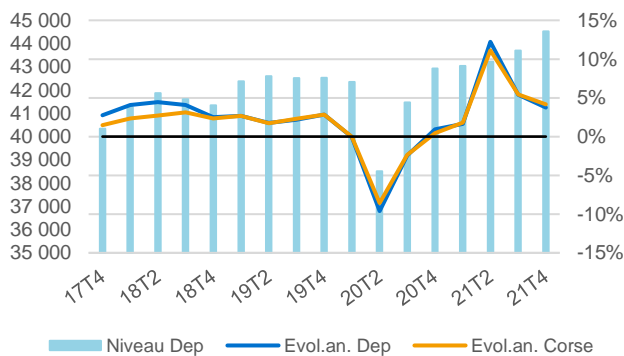
Au quatrième trimestre 2021, les emplois poursuivent leur croissance en Corse-du-Sud

Les effectifs salariés du secteur privé en Corse-du-Sud évoluent de +4,7%, comparés à la période d'avant crise, avec un gain de près de 2 000 postes. Ils atteignent désormais le point le plus haut jamais atteint ces quatre dernières années, avec 44 526 postes recensés. Ils sont particulièrement concentrés dans le tertiaire (77,4%), dont 50,6% relèvent des autres activités de services. Seul le secteur de l'industrie ne retrouve pas son niveau d'avant-crise (-0,8%), avec la perte de 26 postes. Le secteur des HCR présente les plus fortes croissances aussi bien en annuel (+10,6%) que par rapport à fin 2019 (+10,8%). Le département concentre plus de 58% des

effectifs corses de ce secteur. La construction conserve son dynamisme avec +6,9% par rapport aux effectifs mesurés en fin d'année 2019, correspondant au gain de 411 postes. La masse salariale soumise à cotisations sociales augmente en annuel de +18,2% au quatrième trimestre 2021, et améliore son niveau mesuré avant la crise sanitaire (+8,6%). Le SMPT en Corse-du-Sud est d'un montant de 2 409 €. Il est légèrement supérieur (+63 €) au SMPT mesuré ce trimestre pour l'ensemble du territoire corse. Cependant, son montant varie selon les secteurs d'appartenance. Ainsi, pour l'industrie il se chiffre à 2 832 € et pour les HCR à 2 261 €.

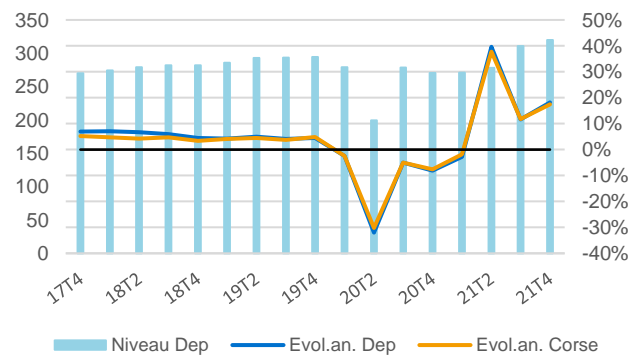
GRAPHIQUE 1

Niveau et évolution annuelle des effectifs salariés



GRAPHIQUE 2

Niveau (M €) et évolution annuelle de la masse salariale



Source : Urssaf

TABLEAU 1

Evolution de l'emploi salarié et de la masse salariale par secteur d'activité (a)

Secteurs d'activité (NACE 17)	Effectifs salariés			Masse salariale			SMPT
	Niveau	Evol. an. Dép.2A	Evol. an. Corse	Niveau	Evol. an. Dép.2A	Evol. an. Corse	Niveau (en euros)
Industrie	3 420	2,0%	3,0%	29 069 907	9,9%	10,7%	2 832
Construction	6 336	2,3%	2,6%	42 882 712	6,1%	6,1%	2 264
Tertiaire hors intérim	34 482	4,1%	4,5%	246 386 006	21,9%	20,6%	2 398
Commerce	9 353	2,8%	4,2%	62 948 801	15,8%	15,0%	2 256
Hébergement et restauration	7 672	10,6%	11,3%	50 869 377	85,3%	91,0%	2 261
Autres activités de services (hors intérim)	17 457	2,2%	2,3%	132 567 828	10,1%	10,2%	2 533
Intérim	288	14,7%	14,5%	1 463 909	-1,4%	6,7%	1 855
TOTAL	44 526	3,7%	4,2%	319 802 534	18,2%	17,4%	2 409
TOTAL hors intérim	44 238	3,7%	4,1%	318 338 625	18,3%	17,5%	2 413

Source : Urssaf

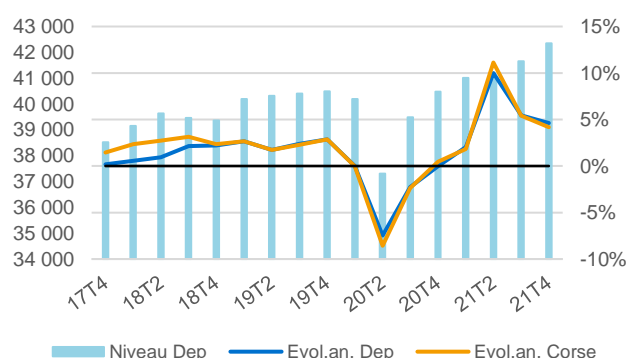
En Haute-Corse, la croissance des emplois se prolonge au quatrième trimestre 2021

Les effectifs salariés du secteur privé en Haute-Corse progressent de +4,6% comparés à la période d'avant crise, avec un gain de 1 859 postes. Ce sont au total 42 348 postes qui sont recensés ce trimestre. Ce chiffre est le plus fort enregistré depuis ces quatre dernières années. Les effectifs sont particulièrement concentrés dans le tertiaire (77,2%), dont 53,3% relèvent des autres activités de services. Si les effectifs pour l'ensemble des secteurs progressent, leur croissance reste plus marquée dans le secteur des HCR, où ils augmentent en annuel de +12,4% et de +8,5% par rapport à fin 2019 (+436

postes). Le secteur de la construction aura su traverser la crise en conservant son dynamisme avec +5,5% (+320 postes par rapport à fin 2019). La masse salariale soumise à cotisations sociales augmente au quatrième trimestre 2021 de +16,5%, et progresse de +8,2% par rapport au niveau mesuré au quatrième trimestre 2019. Le SMPT dans le département s'élève à 2 279 €. Il est légèrement en dessous de la moyenne pour l'ensemble de la Corse (-67€). Son montant varie selon le secteur d'appartenance, avec 2 484 € pour l'industrie, alors qu'il atteint seulement 1 942 € dans le secteur des HCR.

GRAPHIQUE 1

Niveau et évolution annuelle des effectifs salariés



GRAPHIQUE 2

Niveau (M €) et évolution annuelle de la masse salariale

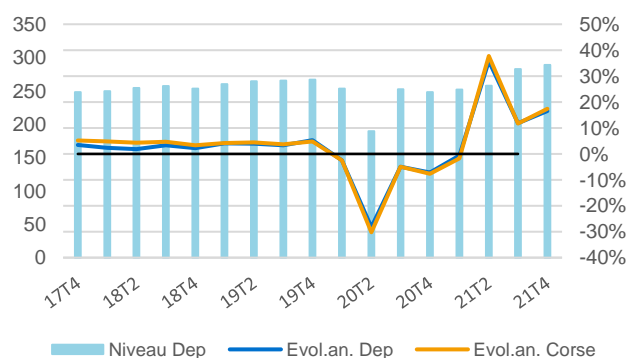


TABLEAU 1

Source : Urssaf

Evolution de l'emploi salarié et de la masse salariale par secteur d'activité (a)

Secteurs d'activité (NACE 17)	Effectifs salariés			Masse salariale			SMPT
	Niveau	Evol. an. Dép.2B	Evol. an. Corse	Niveau	Evol. an. Dép.2B	Evol. an. Corse	Niveau (en euros)
Industrie	3 271	4,0%	3,0%	24 212 317	11,7%	10,7%	2 484
Construction	6 090	3,0%	2,6%	39 401 622	6,0%	6,1%	2 156
Tertiaire hors intérim	32 698	4,9%	4,5%	223 892 188	19,2%	20,6%	2 284
Commerce	9 747	5,5%	4,2%	64 013 966	14,1%	15,0%	2 206
Hébergement et restauration	5 538	12,4%	11,3%	32 486 383	100,6%	91,0%	1 942
Autres activités de services (hors intérim)	17 413	2,4%	2,3%	127 391 839	10,2%	10,2%	2 436
Intérim	288	14,7%	14,5%	1 586 823	15,4%	6,7%	2 011
TOTAL	42 347	4,6%	4,2%	289 092 950	16,5%	17,4%	2 279
TOTAL hors intérim	42 059	4,6%	4,1%	287 506 127	16,5%	17,5%	2 281

Source : Urssaf